

Maisons-Alfort, le 11 juillet 2006

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur la signification épidémiologique d'un cas d'*Influenza* H5N1 HP sur un grèbe huppé au Pays Basque espagnol (commune de Vitoria, province d'Alava)

LA DIRECTRICE GENERALE

Rappel de la saisine

L'Afssa a été saisie le 7 juillet 2006, conjointement par le Ministère de la santé et des solidarités et par le Ministère de l'agriculture et de la pêche, sur la signification épidémiologique de la découverte d'un grèbe huppé mort, porteur du virus H5N1 hautement pathogène, au Pays Basque espagnol (commune de Vitoria, province d'Alava) et sur les éventuelles conséquences sanitaires de cette découverte.

Avis du groupe d'expertise collective d'urgence « *Influenza* aviaire »

Le groupe d'expertise collective d'urgence « *Influenza* aviaire » s'est réuni le 10 juillet 2006 par moyens télématiques et a formulé l'avis suivant :

« Contexte et rappel des saisines précédentes »

Du mois de février 2006 au mois de mai 2006, des cas d'infection à virus H5N1 HP dans l'avifaune sauvage se sont succédés dans un certain nombre de pays de l'Union européenne, dont la France. Bien que la majorité de ces cas aient été groupés dans le temps et dans l'espace (oiseaux découverts au sein d'une même entité écologique - zone humide accueillant de fortes densités d'oiseaux aquatiques), quelques cas totalement isolés ont également été identifiés : un cygne tuberculé (*Cygnus olor*) en France dans les Bouches du Rhône, un cygne chanteur (*Cygnus cygnus*) au Royaume-Uni. La signification épidémiologique de ces cas isolés n'a pu être établie.

Par ailleurs, la plupart des cas identifiés dans l'avifaune sauvage européenne ont concerné des oiseaux appartenant à l'ordre des Ansériformes¹ (famille des Anatidés). Seuls deux cas d'infection par le virus H5N1 HP ont concerné des grèbes (ordre des Podicipédiformes) : un grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) en France et un grèbe castagneux (*Trachybaptus ruficollis*) en Suisse. Comme souligné dans l'avis de l'Afssa du 10 juillet 2006, ces oiseaux « peuvent fréquenter les mêmes plans d'eau que les Anatidés et s'en trouver contaminés sans jouer de rôle particulier dans le cycle épidémiologique du virus ».

Enfin, aucun nouveau cas dans l'avifaune sauvage n'avait été notifié depuis fin mai 2006 dans l'Union européenne (derniers cas recensés : deux cygnes en République Tchèque le 22 mai 2006 et une pie au Danemark le 26 mai 2006).

Avant le 7 juillet 2006, aucun cas d'infection par le virus H5N1 HP n'avait jamais été notifié dans l'avifaune sauvage ou domestique de la péninsule ibérique.

¹ Avis SA-2006-0134 du 10 juillet 2006 sur le rôle des espèces réceptives dans la circulation du virus *Influenza* H5N1 HP et sur le risque qu'elles représentent pour l'homme ou les animaux.

Question posée

Dégager une signification épidémiologique de cette découverte et en déduire d'éventuelles conséquences sanitaires.

Méthode d'expertise

L'expertise collective a été réalisée sur la base d'un projet d'avis qui a été présenté, discuté et validé par le groupe d'expertise collective d'urgence « Influenza aviaire », réuni par moyens télématiques, le 10 juillet 2006.

L'expertise a été conduite sur la base des documents suivants :

- les informations sanitaires et les alertes de l'OIE au 10 juillet 2006
- les dépêches Promed au 10 juillet 2006

Argumentaire

L'information diffusée, le 7 juillet 2006, par les autorités espagnoles à la Commission européenne et à l'OIE est uniquement accessible sur le site de l'OIE (messages d'alerte). Elle n'a fait l'objet que d'un bref commentaire par les autorités communautaires, en l'attente de la confirmation, par un laboratoire communautaire de référence, de l'identité et de l'origine probable du virus H5N1 HP signalé par les autorités espagnoles.

En l'état actuel des informations disponibles et en l'attente de cette confirmation, plusieurs questions restent sans réponse, notamment :

- l'âge du grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) ;
- les éventuelles constatations permettant de préciser la (ou les) cause(s) de sa mort ;
- la date précise de sa mort puisque des informations, non officielles, font état d'une récolte du cadavre six semaines avant la date signalée dans le message à l'OIE ;
- le niveau de surveillance mis en œuvre dans la région de Salburua, en particulier le nombre d'oiseaux trouvés morts et analysés (depuis 3 mois par exemple), ainsi que dans le reste de l'Espagne.

Par ailleurs, le marais de Salburua fait partie d'une vaste région humide internationalement reconnue comme site d'habitat permanent pour certains oiseaux, et étape de migration pour ceux qui empruntent le couloir Est-Atlantique.

L'identification, en début d'été, d'un virus H5N1 HP chez un seul individu d'une seule espèce d'oiseau de l'ordre des Podicipédiformes, sans aucune autre identification chez des espèces de l'ordre des Ansériformes, jusque là majoritairement concernées dans des circonstances semblables en Europe, ne facilite pas la compréhension de la signification épidémiologique de cet événement. En effet, les espèces appartenant à l'ordre des Podicipédiformes sont majoritairement sédentaires ; de plus, d'éventuels contacts avec des migrateurs n'ont pu avoir lieu récemment, la période de migration printanière de ces espèces étant terminée et celle de l'automne pas encore commencée.

Conclusions et recommandations

Pour dégager une signification épidémiologique, il convient donc (i) d'attendre la confirmation par un laboratoire communautaire de référence des premiers résultats obtenus en Espagne, (ii) de collecter auprès des autorités espagnoles les informations concernant ce cas ainsi que le nombre d'oiseaux (décomptés par espèce) testés

récemment dans la région, (iii) d'encourager la production d'informations permettant de mieux apprécier la réalité de la situation épidémiologique dans le parc de Salburua afin de pouvoir disposer, si ce cas était confirmé, d'éléments permettant de distinguer parmi les scénarios possibles celui qui serait le plus probable :

- cas isolé sans signification épidémiologique particulière, à l'image du cas français observé dans les Bouches-du-Rhône ;
- infection ancienne d'une zone humide qui n'aurait pas été détectée auparavant ;
- contamination du couloir migratoire, ce qui supposerait alors des mesures adaptées, notamment en terme de surveillance, aussi bien au plan national que continental.

Cette découverte montre l'intérêt des systèmes de surveillance passive mis en œuvre dans notre pays (dont il conviendra de bien assurer le maintien, y compris en période estivale), ainsi que l'importance de la surveillance active (par suivi virologique d'oiseaux sentinelles) récemment mise en place sur la façade atlantique.

Mots clés : *Influenza aviaire, avifaune sauvage, épidémiosurveillance »*

Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments

Tels sont les éléments d'analyse que l'Afssa est en mesure de fournir en réponse à la saisine du Ministère de la santé et des solidarités et du Ministère de l'agriculture et de la pêche, sur la signification épidémiologique de la découverte d'un grèbe huppé mort porteur du virus H5N1 hautement pathogène au Pays Basque espagnol (commune de Vitoria, province d'Alava) et sur les éventuelles conséquences sanitaires de cette découverte.

Pascale BRIAND